



## AVIS DU BUREAU DE LA CLE

---

### Réaménagement du site de résidus de traitement de minerai de plomb argentifère de Roure-Les Rosiers

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « réaménagement du site de résidus de traitement de minerai de plomb argentifère de Roure-Les Rosiers » situé sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel [63], l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule a été sollicité par courrier daté du 6 octobre 2014 et reçu le 20 octobre 2014.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date d'émission du courrier, soit jusqu'au 20 novembre 2014 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Compte tenu de la date de réception du courrier, le Bureau de la CLE n'a pu étudier ce dossier que le 21 novembre 2014.

Le projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers a été présenté aux membres du Bureau par Dominique NIEMIEC [DREAL Auvergne] et Philippe SABOURAULT [BRGM, Maître d'ouvrage délégué].

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau apprécient la poursuite de la réhabilitation des anciens sites miniers du district de Pontgibaud et :

- **Considèrent que le projet** de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers **est globalement compatible avec les objectifs du SAGE Sioule** et notamment avec sa disposition D.2.1.1. Les travaux permettront d'améliorer l'état écologique du ruisseau de la Faye, de stopper l'érosion des sables contaminés et ainsi de stabiliser la pollution des sédiments des cours d'eau et du barrage des Fades.
- **Considèrent toutefois que le projet manque d'ambition.** Si les risques liés à l'envol, à l'érosion et aux prélèvements directs des sables semblent maîtrisés, celui lié à la percolation des eaux à travers le nouveau dépôt remodelé perdure. Malgré un transit des eaux de ruissellement et de percolation par les lagunes, une pollution résiduelle des eaux persistera après les travaux de réaménagement. L'assurance de l'atteinte du bon état des eaux, et notamment l'état chimique, ne sera pas totalement garantie en aval.
- **Considèrent que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la pérennité du site sur le très long terme.** Le dossier n'apporte pas d'éléments de réponse quant au suivi du site post-travaux et aux conditions d'accès et d'usages futurs.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un  
**AVIS FAVORABLE AVEC 1 RESERVE et 2 RECOMMANDATIONS**  
au projet de réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers.

### **Réserve**

- Assurer un suivi pérenne du site post-travaux sur les éléments suivant :
  - Comparaison de la qualité de l'eau de la Veyssière en amont et en aval du site
  - Comparaison de la qualité de l'eau en entrée et sortie des lagunes
  - Stabilité du nouveau dépôt créé
  - Morphologie et dynamique des ruisseaux de la Faÿe et de la Veyssière et de leur confluence

Les outils et les protocoles de suivi mis en place devront être précisés et les résultats communiqués à la CLE.

### **Recommandations**

- Mettre en œuvre les moyens techniques complémentaires pour que les effets de la percolation ne soient pas nuisibles aux milieux et à la qualité de l'eau (étanchéité des fossés, gestion du lagunage, bassin tampon à l'entrée des anciennes lagunes, ...)
- Clarifier et établir les conditions d'accès et d'usages futurs du site vis-à-vis de la sécurité et de la santé publique.